



Présidence du Conseil d'Etat  
Chancellerie - IVS

Präsidium des Staatsrates  
Kanzlei - IVS

CANTON DU VALAIS  
KANTON WALLIS

COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

27 mars 2024

## **Vision et stratégie de l'aéroport civil de Sion**

### **Abandon du projet suite à la procédure de consultation**

**Au terme de la période de consultation, l'Etat du Valais a décidé de ne pas poursuivre les démarches concernant l'avant-projet de loi portant sur la stratégie aéronautique cantonale et sur la création d'une société de gestion et d'exploitation de l'aéroport de Sion. L'objectif visant à transformer l'aéroport en un outil stratégique pour l'économie et le tourisme est abandonné. La situation de l'aéroport demeurera par conséquent inchangée. La Ville de Sion restera titulaire de la concession d'exploitation d'un aérodrome régional et continuera d'exploiter l'infrastructure jusqu'au renouvellement de la concession en 2031.**

A la suite de la décision du désengagement des Forces aériennes en 2018, le Conseil d'Etat proposait d'exploiter l'aéroport de Sion en tant qu'outil de promotion et de développement économique et touristique pour le Valais. Ce développement consistait également à transformer l'aéroport de Sion en une plateforme d'innovation et de formation pour le déploiement de nouvelles technologies aéronautiques et aéroportuaires tout en réduisant l'impact environnemental de son infrastructure et de ses activités et en privilégiant un trafic aérien mesuré et durable.

Les retours reçus suite à la mise en consultation de l'avant-projet de loi portant sur la stratégie aéronautique cantonale et sur la création d'une société de gestion et d'exploitation de l'aéroport de Sion montrent que la stratégie proposée n'obtient pas le soutien nécessaire à la poursuite d'un projet de cette ampleur. Les prises de position ont principalement porté sur la stratégie concernant l'aéroport de Sion, sans proposer de modifications significatives à l'avant-projet de loi. Si la stratégie a été saluée par une partie des participants à la consultation, des critiques ont été émises sur le développement même de l'aéroport et son impact environnemental. Les communes ont également remis en question leur participation financière au projet.

Au vu de ces résultats, le Conseil d'Etat a pris la décision de ne pas soumettre le dossier au Grand Conseil. L'objectif du programme gouvernemental visant à transformer l'aéroport de Sion en un outil stratégique pour l'économie et le tourisme du canton est ainsi clôturé.

La situation de l'aéroport demeurera inchangée. La Ville assumera les coûts d'exploitation et d'investissements de l'aéroport. Le Canton subventionnera le déficit d'exploitation et d'investissement à hauteur de 50%. L'aéroport continuera à servir d'aérodrome de dégagement pour les besoins des Forces aériennes suisses. La Ville de Sion détiendra la concession fédérale d'exploitation jusqu'à son renouvellement en 2031. A cette date, elle pourra être attribuée à une autre entité qui pourra décider du type d'activités qui seront opérées sur le site de Sion.

### **Personne de contact**

**Christophe Darbellay**, chef du Département de l'économie et de la formation,  
027 606 40 00



Avenue de France 71, 1950 Sion  
Tél. 027 606 20 90 · e-mail : [information@admin.vs.ch](mailto:information@admin.vs.ch)